

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AGGLOMÉRATION DE SARREBOURG

## *Procès - verbal de la séance du Conseil de Communauté du 05 mars 2008*

### ORDRE DU JOUR

	<b>Pages</b>
1) Approbation du procès – verbal de la séance du 20 décembre 2007	4
2) Compte – rendu des décisions prises par délégation et communications	4 - 6
3) Vote des comptes administratifs 2007	6
4) Affectation des résultats de clôture de fonctionnement de 2007	6 - 9
5) Débat d'orientation budgétaire 2008	9 - 16
6) Programmation 2007 / 2008 du dispositif PADTM de soutien départemental aux EPCI	16 - 17
7) Contrats et conventions	
a) Avenant numéro 2 à la convention de délégation de service public de gestion de la pépinière d'entreprises de SARREBOURG	17 - 18
b) Convention relative à la collecte des déchets professionnels informatiques consommables	18
c) Convention relative à la mise en place d'une formation et d'une animation concernant les fonctions de maître composteur	18 - 19
8) Intégration d'un réseau d'assainissement communal de REDING dans le patrimoine communautaire et reprise de trois contrats de prêt	19 - 20
9) Personnel communautaire	
a) Fixation des ratios promus – promouvables pour les avancements de grade	20

b) Création de trois emplois budgétaires d'avancement	20
c) Application du régime indemnitaire aux agents non titulaires de droit public	21
10) Divers	
a) Approbation des comptes de gestion 2007 présentés par le Comptable Public	21
b) Demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) concernant l'ouvrage de rétention des eaux prévu sur l'EICHMATT	21 - 22

## REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

EN DATE DU 05 MARS 2008  
(convocation le 28 février 2008)

Sous la présidence de Monsieur Roland KLEIN, se sont réunis

**en qualité de délégués titulaires :**

**Pour SARREBOURG :** MM Alain MARTY (à compter de 18 h 20 et jusqu'à 19 h 20), Jean – Charles THIS (à compter de 18 h 25), Denis WILHELM (jusqu'à 19 h 00), Kurt BLAUHORN (suppléant, en remplacement de Monsieur Camille ZIEGER), Marcel BIER, Philippe SORNETTE, Mmes Liliane DONNER, Patricia PAROT,

**Pour REDING :** MM Jean – Pierre SPRENG, Daniel GENAY, François POIROT, Gérard STADLER,

**Pour BUHL :** MM. Francis FALTOT, Raymond MONTANARI, Marcel LAUCH,

**Pour SARRALTROFF :** MM. Francis MATHIS (à compter de 18 h 35), Jean – Marc FILLINGER,

**Pour HOMMARTING :** MM. Jean-Louis NISSE, Gilbert FROMANT,

**Pour IMLING :** MM. Guy ZENGLER, Pierre BRION,

**Pour HAUT – CLOCHER :** M. Mario REMEN,

**Pour BEBING :** Madame Marie – Paule BAZIN, Monsieur Yves WEBER (suppléant, en remplacement de Monsieur Francis MORET),

**en qualité de suppléants :** Monsieur Bertrand KUGLER (à compter de 18 h 15),

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Claude GASSMANN, Directeur des Services,  
Monsieur Daniel WILHELM, Responsable des Services Techniques,  
Monsieur Stéphane GUNTHNER, Technicien Bâtiment / VRD,  
Monsieur Jean – Paul CAYREL, Trésorier de SARREBOURG,

**Absents excusés :** MM. Camille ZIEGER, Jean – Jacques JEANDEL, Francis MORET, Gilbert OPPE, Mme Monique PIERRARD, Le Républicain Lorrain, Monsieur BOYADJIAN (Virgin Radio SARREBOURG),

**Membres absents :** Monsieur Jean – Maurice SALEN, Gilbert LITTNER,

**Secrétaire de séance :** Madame Patricia PAROT.

\*\*\*\*

Le Président ouvre la séance à 18 heures, en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

## **1) Approbation du procès – verbal de la séance du 20 décembre 2007**

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès – verbal de la précédente séance, en date du 20 décembre 2007, en notant qu'aucune remarque n'a été émise à son encontre.

## **2) Compte – rendu des décisions prises par délégation et communications**

Le Président informe le Conseil des décisions ayant été prises par délégation depuis la date de la dernière séance, à savoir :

- décision n° 60 / 2007, en date du 17 décembre 2007 : marché public de travaux sur le Centre de Stockage des Déchets Ultimes de l'Arrondissement de SARREBOURG – lot 1 / étanchéification de l'alvéole 11, signé avec la Société Centre Est Etanchéité, pour un montant de 177.205,44 €T.T.C. ;
- décision n° 61 / 2007, en date du 18 décembre 2007 : marché public pour la fourniture, le transport, la livraison et la pose de panneaux sur les déchèteries du réseau de l'Arrondissement de SARREBOURG signé avec la Société LACROIX Signalisation, pour un montant de 14.649,41 €T.T.C. ;
- décision n° 01 / 2008, en date du 09 janvier 2008 : marché public concernant la création d'un site Internet, signé avec l'entreprise INOVAGORA, pour un montant de 21.313 € T.T.C. ;
- décision n° 02 / 2008, en date du 10 janvier 2008 : avenant n° 1 au marché de prestations intellectuelles relatif à la construction d'un hôtel d'entreprises à vocation tertiaire sur la ZAC des Terrasses de la SARRE (lot 1 / maîtrise d'œuvre), signé avec le Cabinet d'Architecture HENTSCHEL et KUBLER de STRASBOURG, pour un montant de 24.991,92 €H.T.
- décision n° 03 / 2008, en date du 09 janvier 2008 : marché public concernant l'assistance à l'élaboration des plans communaux de sauvegarde, passé avec l'entreprise RISK Partenaires, pour un montant de 8.970 €TTC (offre de base) ;
- décision de virement de crédit pour dépenses imprévues, en date du 14 janvier 2008 : prélèvement de crédit pour dépenses imprévues concernant le budget « traitement des déchets de l'Arrondissement de SARREBOURG ». Un virement de crédit a été effectué, en provenance du chapitre 022 vers l'article 6711 « intérêts moratoires », à raison de 100 € T.T.C., ceci afin de pouvoir régler des intérêts moratoires d'un montant de 27,20 €;
- décision n° 04 / 2008, en date du 04 février 2008 : marché de travaux d'aménagement du futur siège de la Maison de l'Emploi du Sud - Mosellan / plateforme élévatrice pour les personnes à mobilité réduite, attribué à la Société MARCO (57070 METZ), pour un montant de 14.100 €H.T. ;
- décision n° 05 / 2008, en date du 05 février 2008 : avenant n° 1 au marché public concernant l'entretien des berges de la SARRE domaniale entre ABRESCHVILLER et NIEDERSTINZEL, ainsi que de divers cours d'eau situés sur le territoire communautaire, signé avec l'entreprise MOZIMANN. Cet avenant a pour objet de prendre en compte des positions supplémentaires. Elles concernent principalement :

- la fourniture de terre au prix unitaire de 10 €HT/m<sup>3</sup>,
  - le reprofilage de berge au prix unitaire de 1,70 €HT/m<sup>2</sup> ;
- cet avenant est sans incidence financière ;

- décision n° 06 / 2008, en date du 07 février 2008 : marché public concernant la mise en place d'un observatoire des odeurs liées au fonctionnement du CSDU de l'Arrondissement de SARREBOURG, attribué à l'entreprise AIRPOLL, pour un montant de 68.088 € T.T.C. ;

*Le Président apporte au Conseil des explications concernant la procédure de remplacement de la torchère du CSDU de l'Arrondissement de SARREBOURG, en 2007 ; destinée à brûler le biogaz, elle a connu une mise en service laborieuse ; de nouveaux puits vont être aménagés ; un observatoire des odeurs va être mis en place dans le cadre de la recherche d'une nouvelle solution de traitement sur l'Arrondissement ; il est indispensable que la Communauté de Communes veille à une réduction des nuisances générées par le site actuel ;*

- décision n° 07 / 2008, en date du 22 février 2008 : marché public concernant des travaux d'aménagement et d'accès à la plate - forme de compostage, attribué à la Société STRUBEL SAS, pour un montant de 13.823,25 €T.T.C. ;
- décision n° 08 / 2008, en date du 25 février 2008 : avenant n°1 au marché concernant les travaux de raccordement des effluents de la Commune de HOMMARTING sur la station d'épuration de SARREBOURG et les travaux d'assainissement communaux à HOMMARTING (lot 1 / collecteur intercommunal gravitaire), attribué à l'entreprise GARTISER S.A., pour un montant de 42.059,93 €H.T. ;
- décision n° 09 / 2008, en date du 25 février 2008 : marché public concernant le programme de restauration et d'entretien pérenne de l'EICHMATT et de ses affluents, attribué SYLVATECH, pour un montant de 138.029,07 €T.T.C. ;

Le Président présente au Conseil Stéphane GUNTHNER, qui vient de prendre ses fonctions en tant que technicien supérieur bâtiments / VRD au sein des services communautaires, en remplacement de Philippe ARON qui a souhaité s'engager dans le secteur privé.

Il rend compte de la décision finale prise par le Groupe POINT P, au sujet du projet d'implantation d'un établissement CEDEO sur la zone d'activités des Terrasses de la SARRE (comme suite à la délibération du Conseil du 20 décembre 2007) : au final, le projet est abandonné car trop complexe à articuler avec le projet POINT P, par rapport à la surface que la Communauté de Communes pouvait accepter de voir céder. Ce n'est donc que le seul projet POINT P qui sera concrétisé, sur 12.000 m<sup>2</sup> de terrain.

Le Président donne des précisions quant aux résultats du recensement de population en cours : seule la Commune d'IMLING a vu, pour l'instant, son chiffre de population municipale évoluer (celle - ci passant de 653 à 745 habitants), la Commune reste néanmoins dans la strate de population comprise entre 500 et 1.000 habitants. De ce fait, l'attribution du nombre de sièges au sein de la prochaine assemblée délibérante reste inchangée par rapport à 2001 et le nombre de conseillers à désigner reste égal à 28.

Il rappelle aux maires la nécessité de désigner dans les meilleurs délais les conseillers communautaires et de communiquer à la Communauté de Communes leurs prénoms, noms, dates de naissance et adresses personnelles, en vue de permettre leur convocation pour la fin du mois de mars 2008.

Le Président rend compte de diverses décisions attributives de subvention, notifiées par le Conseil Général de la MOSELLE depuis la dernière séance. Il s'agit :

- d'une aide de 57.000 € allouée à la première tranche (2008) de la renaturation de l'EICHMATT,
- d'une aide de 4.700 € allouée au titre de la mise en place d'une signalétique dans les déchèteries de l'Arrondissement,
- d'une aide de 1.000 € allouée au titre de l'aménagement d'un local destiné au regroupement des lampes sur le site de la déchèterie de SARREBOURG.

Il apporte des précisions quant à la desserte du territoire en haut – débit : la Z.A.C. des Terrasses de la SARRE est désormais pourvue d'une boucle fibre optique et trois bâtiments communautaires ont été raccordés ; par ailleurs, une réunion publique a eu lieu à SARRALTROFF, le 12 février 2008, qui a enfin permis de programmer un aménagement dénommé NRA Zone d'ombre, qui permettra un accès au très haut – débit d'ici l'été prochain ; il s'agira là de la mise en œuvre d'un procédé unique en FRANCE à ce jour ; enfin, les autres problèmes d'accessibilité constatés sur notre territoire pourront être résolus prochainement par la mise en œuvre de la technologie WIMAX.

Le Président informe enfin le Conseil de l'attribution prochaine du marché d'accompagnement à la mise en œuvre d'un système de transport public et de la consultation en cours concernant la maîtrise d'œuvre du futur centre de formation.

### **3) Vote des comptes administratifs 2007**

Monsieur KLEIN présente aux conseillers le détail de la comptabilité administrative de 2007. Après en avoir délibéré, vu l'avis favorable de la Commission des Finances, le Conseil, sur proposition de Monsieur ZENGLER, Président de la Commission des Finances et Monsieur KLEIN s'étant retiré au moment du vote :

- VOTE à l'unanimité les comptes administratifs 2007 du budget principal et de ses cinq budgets annexes, à savoir, les budgets « Z.A.C. des Terrasses de la SARRE », « bâtiments communautaires », « assainissement de la Communauté », « traitement des déchets de l'Arrondissement de SARREBOURG » et « réseau de déchèteries de l'Arrondissement de SARREBOURG », en notant que les restes à réaliser 2007 et les soldes de clôture seront intégrés dans le projet de budget unique 2008.

### **4) Affectation des résultats de clôture de fonctionnement de 2007**

Conformément aux dispositions réglementaires, le Conseil est appelé à procéder à l'affectation des résultats de clôture de 2007, au vu des comptes administratifs ; il s'agit plus particulièrement d'affecter en réserve la partie du résultat de fonctionnement de clôture nécessaire à la couverture de l'éventuel besoin de financement de la section d'investissement, corrigé du solde des restes à réaliser en recettes et en dépenses d'investissement.

Ainsi, pour le budget principal et pour ses cinq budgets annexes, le Conseil, après en avoir délibéré et, sur avis favorable de la Commission des Finances :

- PROCÉDE à l'affectation des résultats de clôture de fonctionnement de la façon suivante.

a) Budget principal

* Résultat de clôture de fonctionnement 2007	:	1.212.730,36 €
* Restes à réaliser :		
- recettes :	:	1.144.200,00 €
- dépenses :	:	- 2.272.700,00 €
		-----
* Solde des restes à réaliser :		- 1.128.500,00 €
* Solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire :		91.326,20 €
* A résorber : solde d'exécution corrigé :		- 1.037.173,80 €

\* Affectation du résultat de fonctionnement

- mise en réserve (crédit du compte 1068) de la somme permettant la couverture du besoin de financement :		1.037.173,80 €
- report à nouveau (crédit du compte 002) :		175.556,56 €

b) Budget annexe « ZAC des Terrasses de la SARRE »

* Résultat de clôture de fonctionnement 2007	:	- 81.773,52 €
* Restes à réaliser :		
- recettes :	:	0,00 €
- dépenses :	:	- 9.000,00 €
		-----
* Solde des restes à réaliser	:	- 9.000,00 €
* Solde d'exécution de la section d'investissement déficitaire :		- 84.445,00 €
* Solde d'exécution corrigé des restes	:	- 93.445,00 €

Aucune procédure d'affectation n'est envisageable. Les inscriptions nécessaires seront effectuées au niveau du budget 2008, en vue de couvrir le besoin de financement constaté.

c) Budget annexe « bâtiments communautaires »

* Résultat de clôture de fonctionnement 2007	:	115.143,44 €
* Restes à réaliser :		
- recettes :		1.703.600,00 €
- dépenses :		- 2.504.200,00 €
		-----
* Solde des restes à réaliser :		- 800.600,00 €
* Solde d'exécution de la section d'investissement déficitaire :		- 27.128,55 €
* Solde d'exécution corrigé des restes	:	- 827.728,55 €

\* Affectation du résultat de fonctionnement

- mise en réserve (au crédit du compte 1068) de l'intégralité du résultat de clôture de fonctionnement, soit :	115.143,44 €
--	--------------

Dans le cadre du budget unique 2008, des mesures seront mises en œuvre, afin de couvrir le solde du besoin de financement, soit 712.585,11 €

d) Budget annexe « assainissement de la Communauté »

* Résultat de clôture d'exploitation 2007 :	643.128,71 €
* Restes à réaliser :	
- recettes :	0,00 €
- dépenses :	- 568.900,00 €
	-----
* Solde des restes à réaliser :	- 568.900,00 €
* Solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire :	1.258.120,65 €
* Solde d'exécution corrigé des restes	: 689.220,65 €

Aucune procédure d'affectation n'est requise en l'état. De ce fait, l'intégralité de l'excédent de clôture d'exploitation, soit 643.128,71 € pourra être inscrite en report à nouveau, au crédit du compte 002.

e) Budget annexe « traitement des déchets de l'Arrondissement de SARREBOURG »

* Résultat de clôture d'exploitation 2007 :	1.106.366,38 €
* Restes à réaliser :	
- recettes :	195.000,00 €
- dépenses :	- 943.900,00 €
	-----
* Solde des restes à réaliser :	- 748.900,00 €
* Solde d'exécution de la section d'investissement déficitaire:	- 134.225,99 €
* Solde d'exécution corrigé des restes :	- 883.125,99 €

\* Affectation du résultat d'exploitation

- mise en réserve (au crédit du compte 1068) de la somme nécessaire à la couverture du besoin de financement :	883.125,99 €
- report à nouveau (crédit du compte 002) :	223.240,39 €

f) Budget annexe « réseau de déchèteries de l'Arrondissement de SARREBOURG »

* Résultat de clôture d'exploitation 2007 :	52.127,53 €
---	-------------

Il est rappelé que ce budget ne comprend pas de section d'investissement.

De ce fait, l'intégralité du résultat de clôture, soit 52.127,53 € pourra être intégrée en report à nouveau au crédit du compte 002, dans le cadre du budget unique 2008.

**5) Débat d'orientation budgétaire 2008**

**A) Introduction**

Il est rappelé que la Loi prévoit la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans tout EPCI comprenant en son sein au moins une commune de 3.500 habitants ou plus, ce qui est le cas pour la Communauté de Communes de l'Agglomération de SARREBOURG. Ce débat, non suivi d'un vote, est censé se tenir dans un délai inférieur ou égal à deux mois précédant le vote budgétaire proprement dit. Il a pour objet de présenter la situation financière de la Collectivité par rapport au contexte national, régional et local, de mettre en exergue les marges et contraintes devant être prises en compte et de dégager les priorités, qui permettront de finaliser le document budgétaire.

En cette année particulière, qui conduit au renouvellement général des assemblées locales et, vu les délais contraints qui devront être respectés d'ici le 15 avril 2008, il est proposé au Conseil de prendre connaissance des présents éléments introductifs et d'en débattre, l'adoption du budget proprement dit étant appelée à être soumise au nouveau Conseil, vers le 10 avril 2008.

A la clôture de l'exercice budgétaire 2007, on note un taux d'exécution des crédits de fonctionnement / exploitation très bon et un taux de consommation des crédits d'investissement honorable pour les budgets « principal » et « Z.A.C. des Terrasses de la SARRE », mais plutôt bas pour les trois autres budgets annexes dotés d'une section d'investissement du fait des très importants programmes engagés (Maison de l'Emploi, Hôtel d'entreprises, Subdivision de l'Equipement, raccordement de HOMMARTING, alvéoles 11 et 12 du CSDU de l'Arrondissement de SARREBOURG). Les crédits correspondants, figurant en reports et qui seront repris au budget 2008, sont de ce fait significatifs.

## **B) Données générales applicables au budget principal**

### a) Recettes de fonctionnement

On note à la clôture de l'exercice 2007 un taux de réalisation des recettes par rapport aux crédits ouverts très légèrement supérieur à 100 %. Parallèlement, après affectation du résultat de fonctionnement, un crédit d'environ 175.000 € T.T.C. est disponible en report à nouveau, ce qui traduit la situation financière saine de la Collectivité.

- Evolution des dotations de l'Etat

La DGF des groupements comprend depuis 2004 deux fractions, dénommées dotation d'intercommunalité et dotation de compensation (en rapport avec la suppression de la part des salaires dans les bases de taxe professionnelle, pour cette dernière).

Pour mémoire, au vu du compte administratif 2007, ces deux dotations n'ont représenté que 293.000 € soit 9,15 % des recettes réelles de fonctionnement. Notre Collectivité présente à ce titre un profil financier très particulier, de par sa très faible dépendance par rapport aux contributions versées par l'Etat. En 2008, la dotation d'intercommunalité passera de 101.419 € à 113.765 € et la dotation de compensation de 191.630 € à 193.625 € soit une augmentation de recettes de 14.300 €

- Evolution de la fiscalité directe locale

La revalorisation forfaitaire des bases, prévue dans le cadre de la Loi des Finances pour 2008 s'élève à 1,6 %. Les recettes fiscales (hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères) se sont élevées à 968.337 € en 2007. Avec la montée en puissance de la taxe professionnelle de zone, on peut s'attendre pour 2008 à approcher le million d'euros.

Il est proposé au Conseil de ne pas modifier les cinq taux applicables, inchangés depuis la création de la Communauté de Communes en 1997.

### b) Dépenses de fonctionnement

- Charges de personnel

Le poste « charges de personnel et assimilé » a représenté en 2007 un total brut de 643.397 € (contre 595.000 € en 2006), soit une progression de l'ordre de 8 %.

Si l'on déduit les aides de l'Etat pour les contrats aidés et les apports des trois budgets industriels et commerciaux (soit 340.716 €), le poste concerné passe à 302.681 € (contre 258.000 € en 2006), soit une progression de 17 %. L'échéance de certains contrats aidés et plusieurs mesures de reclassement de personnels ont conduit à cette évolution. Il convient de noter que ce montant net représente 12,26 % des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice, ce qui reste particulièrement raisonnable.

L'année 2008 conduira à une évolution, du fait des positions statutaires des agents, qu'on peut chiffrer à environ 30.000 €

Il est de ce fait proposé au Conseil de plafonner en 2008 à 675.000 € le poste brut des charges de personnel.

- Elimination des déchets et propreté urbaine

L'année 2007 a conduit à mandater un total de 1.490.300 € T.T.C., au titre de la collecte, du tri et du traitement des déchets (y compris le poste déchèteries), montant à rapprocher de celui de 2006 qui s'élevait à 1.393.400 € T.T.C.. Le premier montant est proche des prévisions budgétaires.

En regard des dépenses, les recettes ont dépassé les crédits budgétaires et ont représenté 1.509.600 € Elles se présentent comme suit :

- taxe d'enlèvement des ordures ménagères (pour une prévision budgétaire de 1.100.000 €) :	1.099.800 €
- soutiens et subventions (sensiblement supérieur aux prévisions initiales de mars 2007) :	173.600 €
- redevance spéciale :	127.200 €
- recettes des repreneurs :	76.600 €
- divers (dont cessions de composteurs et de récupérateurs) :	32.400 €

On constate donc que pour la première fois depuis 1997, le budget principal n'a pas eu à apporter de contribution pour équilibrer le coût du service. Il faut néanmoins tempérer ce constat en notant qu'à ce jour le temps de travail passé par le personnel communautaire en ce qui concerne la collecte et le tri des déchets (y compris le suivi comptable) n'a jamais été imputé.

#### **ANALYSE RETROSPECTIVE DU COUT DU SERVICE ET DE SON FINANCEMENT ENTRE 2003 ET 2007**

	2003	2004	2005	2006	2007
Coût du service net de la redevance, des soutiens et reprises de matériaux	1.021.000 €	1.230.000 €	1.175.000 €	1.129.400 €	1.080.500 €
TEOM	869.000 €	996.000 €	1.021.000 €	1.055.000 €	1.099.800 €
Différentiel à la charge du budget principal	152.000 €	234.000 €	154.000 €	74.400 €	- 19.300 €

L'année 2008 conduira à une progression sensible des coûts, du fait de :

- la révision des prix des marchés de collecte et de tri (les nouveaux marchés, issus du groupement de commande de 2004, n'ayant pas été révisés lors de leur entrée en vigueur), soit une somme estimée à 70.000 €
- la hausse sensible du coût du traitement qui passe de 16,30 € à 18,75 €/ habitant / an en 2008, soit une incidence de 46.600 €
- la hausse de la contribution au budget « réseau de déchèteries », qui passe de 15,50 € à 16,25 €/ habitant / an en 2008, soit une augmentation de 14.300 €

Ces hausses seront en partie tempérées par la suppression de la collecte des encombrants (environ 17.000 €T.T.C / an).

Le coût global du service, si l'on y intègre les différents postes tels les publications, le calendrier du tri...), peut être estimé à 1.570.000 €T.T.C. pour 2008.

Parallèlement, les différentes recettes suivantes sont attendues :

- les soutiens d'ECO – EMBALLAGES, pour 150.000 €
- la redevance spéciale, pour 130.000 €
- la reprise de matériaux, pour 70.000 €
- l'aide FEOGA, concernant la cession de récupérateurs à eau, pour 10.000 €
- la cession de composteurs ou conteneurs, pour 10.000 €

soit un total de 370.000 €

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui a représenté 1.100.000 € en 2007 pourrait, dès lors, être maintenue ou être augmentée, dans la limite de 1.200.000 € de sorte que le budget principal verrait sa charge réduite, voir neutralisée.

Le balayage mécanisé représentera quant à lui en 2008 un coût de l'ordre de 75.000 €T.T.C..

- Analyse des perspectives d'évolution des autres dépenses de fonctionnement

- diverses contributions de fonctionnement doivent être budgétées, dont le dernier versement à SYNERGIE S.A., délégataire de service public de la gestion de notre pépinière d'entreprises pour 29.000 € la poursuite du partenariat engagé avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, pour environ 20.000 € le fonctionnement de la Maison de l'Emploi, pour 29.900 € une contribution au Pays de SARREBOURG (de l'ordre de 19.000 €) ; le total devrait représenter environ 100.000 € en 2008 ;
- les crédits concernant le marché d'études de la future Z.A.C. à grand gabarit devront être réinscrits, à hauteur de 84.000 €T.T.C. ;
- les crédits relatifs au marché d'assistance à la mise en place d'un système de transport de personnes devront également être réinscrits (la consultation est encore en cours) ; par contre, il est proposé au Conseil de ne pas prévoir de crédits concernant la mise en place du

nouveau service, car celle – ci n'interviendra qu'en fin d'année et son financement se ferait en grande partie, via le versement – transport ;

- l'entretien des liaisons cyclables générera en 2008 des dépenses estimées à 27.000 € T.T.C. ;
- enfin, le Communauté de Communes participerait en 2008 au financement d'un spectacle de grande envergure dans le cadre du Festival La SARRE à Contes : 10.000 € sont à budgéter à ce niveau.

#### c) Dépenses d'investissement (hors crédits reportés)

D'importants programmes d'investissement sont ouverts sur le budget annexe « bâtiments communautaires ». La Maison de l'Emploi est financée, pour autant que l'Etat confirme le versement prévu au titre du Fonds de Cohésion Sociale. Par contre, la construction de l'hôtel d'entreprises nécessitera sans doute un crédit complémentaire compris entre 100.000 € et 200.000 € et la subdivision de la DDE nécessitera un crédit complémentaire de l'ordre de 825.000 € H.T., qui pourra être financé en partie par apport d'une subvention d'investissement du budget principal et par emprunt, pour le solde.

Les opérations envisageables en 2008 concernent :

- la liaison cyclable IMLING → BEBING (d'un coût estimé à 350.000 € T.T.C., y compris la maîtrise d'œuvre), ainsi que la poursuite des études et négociations foncières concernant la liaison SARREBOURG → BUHL – LORRAINE (de l'ordre de 35.000 €) et la réfection d'une voie sur la Commune de HOMMARTING (à raison de 55.000 € T.T.C.),
- divers travaux sur l'aérodrome Henry METZ, pour plus ou moins 75.000 € T.T.C.,
- un complément de crédits concernant le nouveau site internet (5.000 € T.T.C.) et divers logiciels pour les services (5.000 € T.T.C.),
- une étude globale concernant le risque d'inondation à SARRALTROFF (estimée à 20.000 € T.T.C.),
- une subvention d'équipement de 14.000 € à verser à l'Association Maison de l'Emploi du Sud – Mosellan.

#### d) Les opérations sous mandat

L'achèvement du programme triennal d'entretien pérenne de la SARRE domaniale est programmé pour 2008 : un dernier crédit de 4.000 € sera à inscrire.

Une première tranche de renaturation est à programmer sur l'EICHMATT, qui nécessitera l'inscription d'un crédit complémentaire, à hauteur de 68.000 € (le marché vient d'être passé).

Pour ce qui est des opérations d'assainissement, réalisées pour le compte des communes – membres, il conviendra d'inscrire les crédits concernant la deuxième tranche du programme pluriannuel de HOMMARTING et des crédits pour l'assainissement des zones d'activités HORIZON (1<sup>ère</sup> tranche) à REDING et ARIANE à BUHL – LORRAINE ; à SARREBOURG, le prolongement du réseau, Voie André MALRAUX, est à intégrer.

### **C) Budget « Z.A.C. des Terrasses de la SARRE »**

L'année 2007 a conduit la Collectivité à verser une avance de 532.000 € à SEBL, concessionnaire de l'opération. Un crédit de 9.000 € est reporté afin de régler les terrains cédés par le Conseil Général de la MOSELLE.

Un programme de travaux d'équipement conséquent est engagé et se poursuivra tout au long de l'année : il s'agit, entre autres, de la voirie définitive de la Rue des Terrasses (pour un montant estimé à 203.000 €T.T.C.), un point information, la signalétique de zone et un arrêt de bus (coût estimé à 310.000 €T.T.C.) et divers travaux de VRD (estimés à 270.000 €T.T.C.).

Il est à noter que le Conseil ayant agréé, fin 2006 et en 2007, de nombreuses cessions, le produit de ces ventes pourrait permettre à SEBL de ne pas solliciter d'avance de la part de la Communauté de Communes ; en cas de décalage de trésorerie, une ligne de trésorerie pourrait être mobilisée par le concessionnaire.

### **D) Budget « bâtiments communautaires »**

L'année 2008 sera une année exceptionnelle, avec trois projets de bâtiments engagés.

Après affectation du résultat de clôture de fonctionnement de 2007, on constate un besoin de financement de 712.585 € à combler dans le cadre du budget 2008. Cela sera en grande partie chose faite par la réinscription des crédits recettes concernant la Dotation de Développement Rural (DDR) allouée à la Maison de l'Emploi et à l'hôtel d'entreprises tertiaires, à raison de 642.000 € au total.

L'opération Maison de l'Emploi ne nécessite à ce stade pas d'inscription de crédits nouveaux (le site sera réceptionné en avril 2008).

Le projet de construction de l'hôtel d'entreprises tertiaires nécessitera l'inscription d'un complément de crédit compris entre 100.000 et 200.000 € H.T., qui pourra être apporté par le budget principal.

Le projet de construction du futur site de la Subdivision de l'Équipement requiert un complément de crédit d'environ 825.000 € H.T. (y compris la pose de panneaux photovoltaïques), qui nécessitera la souscription d'un emprunt à hauteur d'une partie de cette somme (plus ou moins 500.000 €).

Enfin, l'année 2008 sera mise à contribution pour mettre au point l'avant – projet d'un site destiné aux formations préqualifiantes, qualifiantes et continues, dans les domaines du bâtiment et des VRD. Il s'agira aussi de boucler le plan de financement du projet : l'opération est estimée à 890.000 € H.T. et un taux d'aide d'au moins 80 % (y compris les fonds structurels européens) sera indispensable pour sa concrétisation.

Pour ce qui concerne la section de fonctionnement, la mise en redressement judiciaire d'une entreprise hébergée par la Communauté de Communes conduira à constituer une provision à hauteur de 24.763,88 € H.T.. Par ailleurs, le plan de rééchelonnement du loyer en cours conduira à ne pas percevoir de loyer de cette entreprise entre janvier et juin 2008, soit une moins – value en recettes de plus de 31.000 € H.T.. Il est enfin proposé au Conseil de ne pas inscrire de prévisions de recettes au titre de l'hôtel d'entreprises, car il ne sera réceptionné que fin 2008.

### **E) Budget « assainissement de la Communauté »**

A la clôture de l'année 2007, l'excédent d'exploitation peut être reporté intégralement à hauteur de 643.100 €H.T.. D'autre part le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes est excédentaire de 689.200 €H.T..

Il est rappelé que le Conseil a approuvé les contributions pour 2008, le 20 décembre 2007.

Les disponibilités constatées sur ce budget permettront d'inscrire les crédits nécessaires à la deuxième tranche du raccordement de HOMMARTING (le complément de recettes de l'Agence de l'Eau pourra l'être également). Des crédits concernant le programme de raccordement de SARRALTROFF pourront être inscrits.

Enfin, il conviendra de tenir compte de la reprise par la Communauté de Communes de trois emprunts souscrits par la Commune de REDING entre 1994 et 2002, du fait du reclassement d'une partie de réseau en réseau intercommunal (voir la délibération du 16 juin 2005 et de ce jour).

### **F) Budget « traitement des déchets de l'Arrondissement de SARREBOURG »**

A la clôture de l'exercice 2007 et, après affectation du résultat d'exploitation, une somme de 223.200 €T.T.C peut être reportée.

Le total des dépenses réelles d'exploitation devrait se situer autour de 1.300.000 €T.T.C., intégrant la révision des prix des marchés en cours et diverses études (dont une étude spécifique à la problématique des odeurs du CSDU). Les collectivités apporteurs contribueront à hauteur de 1.480.000 €

En ce qui concerne l'investissement et, en plus des 943.900 € T.T.C. de crédits reportés, l'inscription de 890.000 € T.T.C. de crédits nouveaux est à prévoir, car en cette année des investissements exceptionnels sont programmés (avec deux nouvelles alvéoles au CSDU).

Reste toujours en suspens pour le site du CSDU l'impossibilité de constituer un réel provisionnement ou d'acquérir des parts sociales de sociétés locales d'épargne. Cet état de fait conduit en quelque sorte à vivre à crédit par rapport aux dépenses post exploitation du site.

### **G) Budget « réseau de déchèteries de l'Arrondissement de SARREBOURG »**

L'exercice 2007 a permis une exécution budgétaire normale (si ce n'est la non refacturation par le budget traitement des déchets d'une partie du coût de traitement des déchets verts). Le projet de déchèteries prévu sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays des ETANGS n'a pu se concrétiser et, même sur l'année 2008, sa réalisation reste incertaine. L'année 2008 verra entre autres l'accueil des déchets d'équipement électrique et électronique (D3E) et la généralisation de la collecte du bois.

A la clôture de 2007, un excédent de 52.127 €est constaté, offrant une légère marge de manœuvre à ce budget toujours sujet à beaucoup d'aléas.

La masse budgétaire, assise en grande partie sur la contribution des collectivités (arrêtée à 16,25 €/an / habitant, le 20 décembre 2007) devrait se situer autour de 1.000.000 € T.T.C., dans l'hypothèse du fonctionnement d'une déchèterie à MOUSSEY en cours d'année.

Ceci exposé, le Conseil :

- PREND ACTE des éléments d'orientation budgétaire, qui serviront de cadre au budget unique 2008.

#### **6) Programmation 2007 / 2008 du dispositif PADTM de soutien départemental aux EPCI**

Le Président rappelle au Conseil le cadre du dispositif départemental d'accompagnement des projets des intercommunalités à fiscalité propre, dénommé Politique d'Aménagement et de Développement des Territoires Mosellans (PADTM).

Une enveloppe de 536.534 € est ainsi allouée à notre Communauté de Communes, au titre de la période 2007 – 2008 (enveloppe inchangée par rapport à la période 2005 – 2006).

Il appartient au Conseil de Communauté d'arrêter la liste des projets proposés, ainsi que leur chiffrage et le montant de la subvention sollicitée.

Le Président propose au Conseil d'adopter la programmation suivante.

Dénomination des projets	coût de l'opération	assiette	% d'aide	subvention attendue
- création d'un nouveau site Internet :	13.000 €HT	13.000 €HT	70 %	9.100 €
- seconde tranche des études concernant la future Z.A.C. à grand gabarit :	37.545 €HT	37.545 €HT	70 %	26.280 €
- prise en charge du déficit d'exploitation de la pépinière d'entreprises du Pays de SARREBOURG ( année 2007) :	29.000 €	29.000 €	50 %	14.500 €
- étude « transports et déplacements » :	30.000 €HT	30.000 €HT	70 %	21.000 €
- liaison cyclable BEBING – IMLING :	276.000 €HT	276.000 €HT	40 %	110.400 €
- liaison cyclable BUHL – SARREBOURG / tracé de base :	428.000 €HT	428.000 €HT	40 %	171.200 €
- aire d'accueil des gens du voyage (24 places) :	592.500 €HT	365.880 €HT	10 %	36.580 €
- bâtiment tertiaire destiné au maintien des services publics (fiche 14 du règlement):	1.240.000 €HT	491.580 €HT	30 %	147.474 €
Total de l'enveloppe mobilisé :				536.534 €

Le Conseil, après en avoir délibéré et, vu l'avis favorable de la Commission des Finances :

- ADOPTE à l'unanimité la programmation 2007 – 2008 du dispositif PADTM comme suit :

Dénomination des projets	coût de l'opération	assiette	% d'aide	subvention attendue
- création d'un nouveau site Internet :	13.000 €HT	13.000 €HT	70 %	9.100 €
- seconde tranche des études concernant la future Z.A.C. à grand gabarit :	37.545 €HT	37.545 €HT	70 %	26.280 €
- prise en charge du déficit d'exploitation de la pépinière d'entreprises du Pays de SARREBOURG ( année 2007) :	29.000 €	29.000 €	50 %	14.500 €
- étude « transports et déplacements » :	30.000 €HT	30.000 €HT	70 %	21.000 €
- liaison cyclable BEBING – IMLING :	276.000 €HT	276.000 €HT	40 %	110.400 €
- liaison cyclable BUHL – SARREBOURG / tracé de base :	428.000 €HT	428.000 €HT	40 %	171.200 €
- aire d'accueil des gens du voyage (24 places) :	592.500 €HT	365.880 €HT	10 %	36.580 €
- bâtiment tertiaire destiné au maintien des services publics (fiche 14 du règlement):	1.240.000 €HT	491.580 €HT	30 %	147.474 €
Total de l'enveloppe mobilisé :				536.534 €

- CHARGE le Président de signer toutes les pièces correspondantes.

## 7) Contrats et conventions

- Avenant numéro 2 à la convention de délégation de service public de gestion de la pépinière d'entreprises de SARREBOURG

Le Président rappelle au Conseil qu'une convention de délégation de service public a été passée, à effet du 15 novembre 2004, avec SYNERGIE S.A., pour la gestion de la pépinière d'entreprises du Pays de SARREBOURG.

Un premier avenant avait été approuvé par le Conseil de Communauté, le 15 décembre 2005, dont l'objet était la prise en charge par la Communauté de Communes de la part de la redevance d'occupation perçue par le délégataire, correspondant à l'hébergement proprement dit, ceci pendant les six premiers mois. Il avait été précisé à l'époque que ce dispositif « sera mis en place jusqu'au terme du plan de revitalisation ». Or, force est de constater qu'à ce jour le Plan n'a plus d'existence concrète.

Parallèlement, le délégataire souhaite offrir la possibilité à des entreprises d'être domiciliées au sein de la pépinière (mais sans hébergement, ni accompagnement particulier), moyennant un tarif de 110 € H.T / mois : cette solution permet aux intéressés de justifier d'un attachement géographique et juridique avec notre territoire, qui peut être intéressant pour conquérir de nouveaux marchés. Le délégataire souhaite aussi régulariser certains éléments tarifaires non prévus à l'annexe 3 de la convention de DSP, concernant la mise à disposition des entreprises domiciliées de la salle de réunion (à raison de 60 €HT / journée) et du bureau de réception (à raison de 8 €HT / heure), ainsi que l'impression de documents à 1,50 €HT la page (couleurs) et 0,10 €HT la page (noir et blanc).

Le Conseil, après en avoir délibéré et, vu l'avis favorable de la Commission des Finances :

- CONFIRME l'accompagnement mis en place via l'avenant 1 à la convention, ceci sans référence au plan de revitalisation ;
- AUTORISE le délégataire de service public, SYNERGIE S.A., à accueillir des entreprises sous couvert du procédé de la domiciliation, ceci aux conditions sus mentionnées et à ajuster les dispositions tarifaires prévues à l'annexe 3 de la convention de DSP comme exposé ci – dessus ;
- CHARGE le Président de signer les pièces correspondantes.

b) Convention relative à la collecte des déchets professionnels informatiques consommables

Le Président expose que le gisement existant sur le territoire de la Communauté de Communes en matière de déchets de bureaux rendrait pertinent leur collecte, leur valorisation et leur élimination. Il s'agit des consommables informatiques produits par les professionnels et les administrations du territoire comme la Mairie, le Tribunal d'Instance, l'Hôtel des Impôts, la Trésorerie...

La Société CONIBI a proposé ses services à cet effet.

La prestation serait gratuite pour les marques ayant adhéré à CONIBI (14 marques à ce jour, parmi lesquelles on retrouve les plus courantes). Elle deviendrait payante en ce qui concerne les marques n'ayant pas adhéré à CONIBI, une tolérance de 5% des quantités collectées étant néanmoins accordée et ne donnant pas lieu à facturation dans cette limite.

Les professionnels n'ont pas, aujourd'hui, accès au réseau de déchèteries de l'Arrondissement de SARREBOURG où cette prestation existe déjà pour les particuliers. La mise en place d'un nouveau service leur permettrait de disposer d'un exutoire local pour ce type de déchets.

Les lieux de collecte seraient les suivants :

- Mairie Annexe de SARREBOURG,
- Siège Administratif de la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- AUTORISE le Président à signer la convention correspondante avec la société CONIBI.

c) Convention relative à la mise en place d'une formation et d'une animation concernant les fonctions de maître composteur

Le Président expose au Conseil les termes d'un projet de convention à passer entre l'Association Conseil de Développement du Pays de SARREBOURG et les collectivités qui composent son territoire, ayant pour objectif de définir le partage des tâches concernant :

- la mise en place d'une formation et d'une animation de maîtres composteurs,

- la réalisation d'un suivi relatif à l'utilisation des composteurs individuels et des résultats obtenus en terme de réduction d'apports de déchets en déchèteries et au CSDU de l'Arrondissement de SARREBOURG.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- AUTORISE le Président à signer cette convention ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette opération et à prévoir l'inscription au budget 2008 des crédits nécessaires.

*Avant de quitter la séance, Monsieur MARTY informe les conseillers que le Préfet a pris récemment l'arrêté créant le Syndicat Mixte du Pays de SARREBOURG.*

#### **8) Intégration d'un réseau d'assainissement communal de REDING dans le patrimoine communautaire et reprise de trois contrats de prêt**

Le Président rappelle au Conseil qu'il avait été décidé, le 16 juin 2005, d'intégrer un collecteur, actuellement propriété de la Commune de REDING, appelé à recevoir les effluents provenant du raccordement de la Commune de HOMMARTING. En effet, dès lors que ceux – ci seront collectés, ce réseau deviendra, de facto, intercommunal et, au vu des statuts de la Communauté de Communes, devra être sa propriété.

La Commune de REDING a déjà, en son temps, donné son accord sur le principe du transfert, sous réserve de la reprise par la Communauté de Communes des trois contrats de prêt passés par elle pour le financement des travaux correspondants, à savoir :

- prêt n° 30455571 de 600.000 francs, contracté en 1994, auprès du Crédit Agricole de LORRAINE, pour une durée de 15 ans (réaménagé en 2003) ,
- prêt n° 85654970613 de 650.000 francs, contracté en 1996 auprès de la Caisse d'Epargne de LORRAINE Nord pour une durée de 15 ans (réaménagé en 2003),
- prêt n° 85654970002 de 300.000 euros, contracté en 2002 auprès de la Caisse d'Epargne de LORRAINE Nord, pour une durée de 10 ans.

Or, le chantier de raccordement a démarré plus tardivement que prévu à l'époque et la réception des travaux est prévue au cours de l'année 2008, mais la mise en service est imminente.

Par soucis de simplicité, il est proposé que l'échéance à venir soit intégralement prise en charge par la Communauté de Communes, pour chacun des trois contrats de prêt.

La Commune de REDING devra bien évidemment délibérer de façon concordante préalablement au transfert de ces contrats.

Le Conseil, après en avoir délibéré et, vu l'avis favorable de la Commission des Finances :

- CONFIRME l'intégration par transfert de propriété du réseau, situé entre la Rue des Frères BOUR à REDING et la jonction avec l'actuel réseau intercommunal situé Rue BRANLY à SARREBOURG, ainsi que la décision de reprise des trois contrats de prêt susvisés de la façon suivante :

- \* prêt n° 30455571, dont le capital restant dû est à ce jour de 17.592,48 € ceci à la veille de l'échéance du 10 août 2008,
  - \* prêt n° 85654970613, dont le capital restant dû est à ce jour de 34.864,52 € ceci à la veille de l'échéance du 25 juin 2008,
  - \* prêt n° 85654970002, dont le capital restant dû est à ce jour de 71.243,33 € ceci à la veille de l'échéance du 30 mai 2008 ;
- CHARGE le Président de signer tous documents s'y rapportant (dont les avenants de transfert des contrats).

## **9) Personnel communautaire**

### a) Fixation des ratios promus – promouvables pour les avancements de grade

Le Président informe le Conseil que de nouvelles dispositions en matière d'avancement de grade ont été introduites par la Loi du 19 février 2007.

Désormais, c'est au niveau des organes délibérants des collectivités (et non plus au niveau national) qu'est déterminé le nombre maximum des fonctionnaires susceptibles d'être promus, moyennant la fixation d'un taux, appliqué à l'effectif des agents remplissant les conditions d'avancement : ce taux, appelé « ratio promus – promouvables » est fixé, après avis du Comité Technique Paritaire (CTP).

Pour notre EPCI, il a été proposé au CTP un ratio unique de 100 % pour l'ensemble des catégories (A, B et C). Cela ne signifie bien évidemment pas que tout agent susceptible d'avancer devra être promu mais que l'autorité territoriale aura liberté de le faire avancer.

Le Comité Technique Paritaire, réuni le 14 janvier 2008, a émis un avis favorable à cette proposition.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- FIXE à 100 % les ratios d'avancement pour tous les grades d'avancement de toutes les catégories (A, B et C) du personnel communautaire.

### b) Création de trois emplois budgétaires d'avancement

Le Président informe le Conseil que le statut particulier du cadre d'emploi des adjoints techniques permet un avancement de grade aux adjoints techniques de 1<sup>ère</sup> classe ayant atteint une certaine ancienneté dans leur grade.

Trois agents communautaires sont susceptibles d'avancer ainsi au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Afin de permettre cet avancement, et au vu de la valeur professionnelle de ces agents, le Conseil, après en avoir délibéré :

- CREE trois emplois budgétaires d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

c) Application du régime indemnitaire aux agents non titulaires de droit public

Le Président rappelle au Conseil que le régime indemnitaire mis en place au niveau national et adapté localement est applicable aux agents titulaires et stagiaires et, dans la mesure où les assemblées délibérantes le décident, aux agents non titulaires de droit public.

En ce qui concerne notre collectivité, la plupart des agents de droit public sont statutaires (titulaires ou stagiaires), mais certains sont encore contractuels. Leur façon de servir rend juste que leur soit appliqué le régime mis en place à travers les différentes délibérations prises.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- CONFIRME que l'ensemble des dispositions du régime indemnitaire propre à notre collectivité sont applicables aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires de droit public.

**10) Divers**

a) Approbation des comptes de gestion 2007 présentés par le Comptable Public

Le Président expose que les comptes de gestion de l'année 2007, relatifs au budget principal et à ses cinq budgets annexes ont été reçus du Comptable Public le 28 février 2008.

Après vérification, quant à la concordance avec la comptabilité administrative, aux reports et soldes de clôture, le Conseil :

- APPROUVE les comptes de gestion 2007, correspondant au budget principal et aux budgets annexes « Z.A.C. des Terrasses de la SARRE », « bâtiments communautaires », « assainissement de la Communauté », « traitement des déchets de l'Arrondissement de SARREBOURG » et « réseau de déchèteries de l'Arrondissement de SARREBOURG ».

b) Demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) concernant l'ouvrage de rétention des eaux prévu sur l'EICHMATT

Le Président rappelle au Conseil que la Communauté de Communes a prévu une intervention sur le bassin versant de l'EICHMATT, au titre de sa compétence de prévention des risques naturels d'inondation.

Une étude a permis de définir les caractéristiques de l'ouvrage de protection à prévoir, à savoir une digue de surinondation adossée à la Route Nationale 4, ainsi que la contenance des terrains qui serviront de champ d'expansion. Une démarche amiable a été engagée au printemps 2006, auprès de l'ensemble des propriétaires, au moyen d'un courrier personnalisé et d'une réunion publique qui a eu lieu en Mairie de REDING le 23 mai 2006.

Cette phase amiable n'a pas permis d'avancer significativement sur le volet foncier (la Communauté de Communes étant appelée à devenir propriétaire des terrains d'assiettes de la digue et de la zone d'inondation en amont).

Par délibération du 25 septembre 2006, le Conseil avait sollicité de la part de Monsieur le Préfet de la MOSELLE l'engagement d'une procédure de déclaration d'utilité publique concernant l'acquisition des terrains nécessaires, en vue de permettre la réalisation de ce projet d'endiguement et chargé le Président de signer toutes les pièces correspondantes.

Dans le cadre de cette procédure Monsieur le Préfet de la MOSELLE vient d'inviter la Communauté de Communes à solliciter l'organisation conjointe de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire relative à ce projet.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- CONFIRME la demande d'engagement d'une procédure de déclaration d'utilité publique concernant l'acquisition des terrains nécessaires listés ci - dessus, en vue de permettre la réalisation de ce projet d'endiguement ;
- SOLLICITE de la part de Monsieur le Préfet de la MOSELLE l'organisation conjointe de l'enquête parcellaire relative à ce projet ;
- CHARGE le Président de signer toutes les pièces correspondantes.

\*\*\*\*

Le Président revient sur l'échéance prochaine des mandats des conseillers communautaires ; il rappelle le nombre de décisions prises par le Conseil (la plupart à l'unanimité) et des projets concrétisés au cours du mandat. Il remercie les conseillers pour le travail accompli et souhaite bonne chance à ceux qui ont décidé de se présenter à nouveau aux suffrages de leur administrés.

Aucun conseiller ne souhaitant plus prendre la parole, le Président clôt la séance à 19 heures 45.

Certifié conforme

Le Président,

Roland KLEIN